

Séance du 8 novembre 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	31
Absents :	11
dont suppléés :	2
dont représentés :	6
Votes pour :	39
Votes contre :	0
Abstention :	0
Votants :	39

Date de la convocation
25/10/2022

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : B. FOLTZER, D. ILTIS

Pouvoirs : C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, A. FESSLER à R. BEGUE, G. MICLO à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL, J-L. SALORT à L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : L. BROS-ZELLER

Délibération n° 100-2022

Objet : Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE) – adhésion

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président communique que l'Ascomade constitue un réseau de collectivités territoriales, groupements de communes quelle que soit leur taille, et communes de plus de 5 000 habitants. Régit par la loi 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général. Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

- favoriser l'échange d'informations et d'expériences
- conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques
- réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité

L'Ascomade travaille sur les domaines suivants :

- prévention et gestion des déchets ménagers
- gestion de l'eau potable et de l'assainissement

en proposant à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Fort de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'Ascomade propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'Ascomade et expose que le montant de l'adhésion est fonction :

- de la population totale INSEE en vigueur
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'Ascomade pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe
- du nombre de domaines choisis
- de la date d'adhésion (après le 30 juin, la cotisation est divisée par 2)

Le montant de la cotisation de la communauté s'élèverait à 550 €.

Enfin, Monsieur le Président qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et éventuellement un délégué suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes à l'Ascomade selon le tarif en vigueur, à compter 14 novembre 2022, pour les domaines de l'eau potable et de l'assainissement/eaux pluviales,

CHARGE Monsieur le Président de signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier,

DESIGNE Messieurs Eric Parrot en tant que délégué titulaire et Christian Canal en tant que délégué suppléant,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal et au budget assainissement collectif

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Le Président,




Jean-Luc. ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,


Liliane BROS-ZELLER

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 090-200069060-20221108-1002022-DE

